

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron de Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26 février 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	26	3	2	3	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHEADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GAGNAIRE Gilles, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : GASCHET Gérald à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, SUDRON Frédéric à DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIEAU Vincent à BIDAUD Jean-Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CHABANAT Christine, LOURADOUR Patricia

Membres absents : SIMON Isabel, GORA Richard, Mélanie PLAZANET

Secrétaire de séance : BOUR Coline

EAU POTABLE

Délibération n° C022-2026 : Acquisition d'un véhicule 4x4 pour le service de l'eau potable

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 (EPCI) ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R.2122-8 relatif à la dispense de procédure pour les achats inférieurs à 40 000 € HT ;

Considérant que le service de l'eau doit assurer l'exploitation, la surveillance et la maintenance des réseaux d'eau potable, des captages, réservoirs, stations de traitement et ouvrages isolés ;

Considérant que ces missions nécessitent un véhicule adapté aux accès difficiles, aux chemins ruraux, aux zones forestières et aux conditions météorologiques dégradées ;

Considérant que le montant estimé de l'acquisition est inférieur au seuil de 40 000 € HT, permettant un achat sans procédure formalisée de marché public ;

Considérant qu'il convient néanmoins d'assurer une mise en concurrence minimale et une recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Il s'agit pour le Conseil :

- D'approuver l'acquisition d'un véhicule 4x4 destiné au service des eaux, afin d'assurer les interventions sur les ouvrages et réseaux d'eau potable.
- De constater que le montant estimé de l'achat est inférieur au seuil de 40 000 € HT, permettant une dispense de procédure conformément au Code de la commande publique.
- D'autoriser le Président à :
 - solliciter plusieurs devis auprès de fournisseurs,
 - retenir l'offre économiquement la plus avantageuse,
 - procéder à l'achat du véhicule,
 - signer tous documents nécessaires à l'acquisition.
- D'inscrire la dépense au budget de l'exercice
- De préciser que des demandes de subventions pourront être déposées auprès des financeurs compétents
- De dire que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix Pour :

- APPROUVENT l'acquisition d'un véhicule 4x4 destiné au service des eaux, afin d'assurer les interventions sur les ouvrages et réseaux d'eau potable.
- CONSTATENT que le montant estimé de l'achat est inférieur au seuil de 40 000 € HT, permettant une dispense de procédure conformément au Code de la commande publique.
- AUTORISENT le Président à :
 - solliciter plusieurs devis auprès de fournisseurs,
 - retenir l'offre économiquement la plus avantageuse,
 - procéder à l'achat du véhicule,
 - signer tous documents nécessaires à l'acquisition.

- DECIDENT d'inscrire la dépense au budget de l'exercice
- PRCESIENT que des demandes de subventions pourront être déposées auprès des financeurs compétents
- DISENT que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 06 mars 2026

Le Président, Communes
Jean-Pierre BOSDEVIGIE
données de Vassivière
6, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 11 MARS 2026
Publié le : 11 MARS 2026